

## ENTENTE

### **concernant les activités du Cégep et de l'Association pendant la grève générale illimitée déclenchée par les étudiants et les étudiantes le 25 février 2005 à minuit une minute**

Entre

et

L'Association générale étudiante  
du Cégep du Vieux Montréal  
(ci-après appelé l'AGECVM)

Le Cégep du Vieux Montréal  
(ci-après appelé le Cégep)

La présente entente est fondée sur le résultat du vote tenu les 16, 17 et 18 février 2005. La présente entente circonscrit la grève aux activités de l'enseignement régulier et de la formation continue. La période réelle d'interruption des cours de l'enseignement régulier et de la formation continue débute donc le 25 février 2005, à minuit une minute.

L'Association affirme que c'est son intention de tenir, pendant la grève, des activités de sensibilisation; elle demande aussi que soit favorisé l'accès à ses locaux; que certains services soient maintenus, tel le service de l'aide financière et de psychologie. L'Association reconnaît la nécessité de permettre un accès limité selon les modalités de la présente entente malgré la grève.

L'Association a reçu le mandat de négocier un protocole d'entente selon les termes adoptés par son assemblée générale du 24 février 2005.

Le Cégep, quant à lui, même s'il constate que les étudiants décident de faire la grève, doit par ailleurs assumer certaines responsabilités liées à la sécurité des personnes et des bâtiments.

En conséquence de ce contexte, le Cégep et l'Association conviennent de ce qui suit :

1. Pendant la période de grève générale illimitée, seules les personnes suivantes auront accès au Cégep à partir de l'entrée du CEPS : les psychologues du Service de psychologie, M. André Delage et Mme Francine Sauvé (Service de l'aide financière), Stéphane Godbout (Directeur des services aux étudiants), Pierre Tessier (Directeur des ressources matérielles), Étienne Peterson, Patrice Lévesque, Patrick Gravel (pour la salle des machines, à tour de rôle), Yvon Cyr, Ronald Sabourin (pour les chambres électriques, à tour de rôle), Roger Robitaille (entretien général d'urgence), deux manœuvres (pour le déneigement des sorties de secours, au besoin), les agents et les agentes de sécurité de SEC-Pro, Jean-Guy Tremblay (pour la sécurité), Michel Blanchard, Stéphane Grenier, Robert Savard et Patrick Lamarche (technicien de la DATI, selon les besoins).
2. Les employés et les employées de la cafétéria auront accès au Cégep pour y vendre notamment du café et des muffins ou autres viennoiseries.
3. Afin d'évaluer la façon de mettre en œuvre la résolution d'accès aux laboratoires adoptée par l'assemblée générale du 24 février 2005, l'Association, en collaboration avec le Cégep, recevra des étudiants et des étudiantes, jusqu'au lundi 28 février à 15h00, les demandes écrites d'accès aux laboratoires. Par la suite, le Cégep et l'Association conviendront ensemble, en tenant compte des besoins exprimés et des ressources disponibles, des mesures à mettre en place pour permettre l'accès à partir du mardi 1<sup>er</sup> mars à 8h30.
4. Tous les stages qui engagent des étudiants vis-à-vis de milieux autres que le Cégep même seront maintenus.
5. Le stationnement sera fermé comme les autres entrées, à l'exception du C3.88 et du 255, rue Ontario Est.
6. Durant la grève, les locaux du CEPS (bloc C) seront accessibles aux étudiants et aux étudiantes ainsi qu'à la population en général [à l'exception des professeurs], selon les horaires habituelles et les ententes en cours, et ce, pour les différentes activités qui y ont lieu à l'exception des cours à l'enseignement régulier et à la formation continue. Cet accès se fera par la porte du CEPS située au C-3.88. Ainsi, les étudiants et les étudiantes auront accès aux

casiers situés dans le bloc C, aux douches des vestiaires et au 4.82a du lundi au vendredi de 8h00 à 23h00, le samedi de 8h00 à 24h00 et le dimanche de 8h00 à 20h30, soit les heures d'ouverture de CEPS. Pour ce faire, le personnel et les entraîneurs nécessaires à la réalisation des activités ci-haut mentionnées, ainsi qu'un des responsables des services sportifs [à l'exception des professeurs] auront accès aux locaux du CEPS et à leur poste de travail.

7. Les étudiants auront librement accès au 3<sup>e</sup> étage : l'Agora, le hall d'entrée, le café L'Exode, le local de l'AGECVM, les locaux des comités étudiants, les salles de classe [A3.12, A3.14 et 3.15] qui conduisent aux locaux de comités. Ainsi, l'Association aura le plein contrôle de l'entrée du 255, Ontario Est, et ce, 24heures sur 24, 7 jours sur 7.
8. L'Association informe le Cégep de la tenue d'un Bed In large, dans la nuit du jeudi 24 février au vendredi 25 février.
9. Le Cégep s'engage à permettre la tenue des assemblées générales convoquées par l'Association.
10. Il est convenu que si la fabrication de matériel de grève exige l'utilisation du hall d'entrée, les étudiants devront, au préalable, protéger le plancher en le recouvrant de manière à ne tacher aucune surface de façon permanente. Pour des raisons de sécurité, aucune bombonne de peinture en aérosol ne sera autorisée pour la fabrication du matériel.
11. L'Association s'engage à assumer par ses propres moyens l'entretien ménager des locaux utilisés durant la grève. Par ailleurs, le Cégep fournira gratuitement le matériel d'entretien qui sera requis.
12. Le Cégep fournira, selon leur disponibilité, des matelas, des chaises, des tables, deux radios-lecteur CD et une télévision avec vidéo VHS et DVD. Par ailleurs, l'Association s'engage à prendre les mesures nécessaires afin de sécuriser le matériel en question.
13. Le Cégep s'engage à ne pas facturer à l'Association les services rendus tels que la sécurité, la ventilation et le prêt du matériel, etc.
14. Les parties conviennent de rester en contact permanent pour évaluer la situation et la modifier au besoin. À cette fin, l'AGECVM désignera une équipe de délégués, dont au moins un demeurera au Cégep durant les heures d'ouverture du 255 Ontario Est, déterminées par l'Association. Les répondants du Cégep seront MM. Stéphane Godbout et Jean-Guy Tremblay.

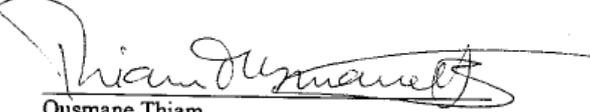
Ont signé la présente entente, à Montréal, ce 24 février 2005.

Pour le Cégep

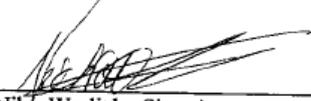
  
MYLÈNE BOISCLAIR  
Directrice des Communications et des  
Affaires corporatives  
Cégep du Vieux Montréal

  
STÉPHANE GODBOUT  
Directeur des Services aux étudiants  
Cégep du Vieux Montréal

Pour l'AGECVM

  
Ousmane Thiam  
Délégué  
AGECVM

  
Guillaume Beauvais  
Délégué  
AGECVM

  
Niko Wodicka Sigouin  
Délégué  
AGECVM

## ENTENTE

### concernant l'accès aux laboratoires durant la grève générale illimitée déclenchée par les étudiants et les étudiantes le 25 février 2005 à minuit une minute

Entre

L'Association générale étudiante  
du Cégep du Vieux Montréal  
(ci-après appelé l'AGECVM)

et

Le Cégep du Vieux Montréal  
(ci-après appelé le Cégep)

La présente entente est fondée sur celle conclue entre le Cégep et l'Association le 24 février 2005. Cette dernière demeure valide et les accès qui y sont négociés sont maintenus.

Par ailleurs, cette entente mentionnait la nécessité d'évaluer la façon de mettre en œuvre la résolution d'accès aux laboratoires adoptée par l'assemblée générale du 24 février 2005.

Pour ce faire, l'Association, en collaboration avec le Cégep, a reçu des étudiants et des étudiantes, jusqu'au lundi 28 février à 15h00, les demandes écrites d'accès aux laboratoires. Environ cent demandes ont été transmises par courriel à l'Association. Par la suite, le Cégep et l'Association ont cherché ensemble, en tenant compte du grand nombre de besoins exprimés et des ressources disponibles tant humaines que matérielles, des mesures à mettre en place pour permettre l'accès aux laboratoires.

Lors de son assemblée générale du 24 février 2005, l'Association s'est positionnée en faveur de l'accès aux laboratoires.

Le Cégep, quant à lui, doit assumer certaines responsabilités liées aux conditions de travail du personnel, à la sécurité des personnes, des équipements et du bâtiment.

De plus, le Cégep et l'Association reconnaissent la difficulté d'évaluer complètement et avec précision les besoins réels et, par le fait même, le niveau de service à maintenir pour permettre un accès adéquat aux laboratoires. Par conséquent, les deux parties reconnaissent qu'elles devront évaluer la situation vécue à chaque journée d'accès aux laboratoires et, le cas échéant, apporter des ajustements pour les accès subséquents.

En conséquence de ce contexte, le Cégep et l'Association conviennent de ce qui suit :

1. Les étudiants du Cégep auront accès aux laboratoires les jeudi 3 mars 2005 et vendredi 4 mars 2005 de 9h à 12h et de 13h à 17h, selon les conditions de la présente entente. Les heures d'ouverture devront être respectées afin de permettre au personnel concerné de bénéficier de conditions de travail raisonnables.
2. L'accès au Cégep par le personnel autorisé et par les étudiants se fera par la porte du 5<sup>e</sup> étage (rue Sanguinet). Chaque étudiant devra s'identifier et mentionner le laboratoire où il souhaite travailler.
3. **Toutes les règles de sécurité et de supervision applicables aux différents locaux sont maintenues.** Par conséquent, les laboratoires qui sont normalement accessibles seulement sous la supervision d'un ou de plusieurs enseignant(s) demeureront fermés puisque ces derniers n'auront pas accès au Cégep.
4. Dans le but d'assurer la sécurité des étudiants et des équipements, le nombre de laboratoires qui sera ouvert sera limité en fonction du personnel disponible. Ainsi, pour cette raison, il est possible que certains laboratoires demeurent fermés.
5. À la demande de l'Association, les services alimentaires de la cafétéria et les services du magasin scolaire et de la reprographie demeureront fermés. Aucune substitution à ces services ne sera mise en œuvre par les employés du Cégep.

6. Pour permettre la mise en œuvre de cet accès aux laboratoires, le personnel des services suivants aura accès au Cégep par la porte du 5<sup>e</sup> étage [rue Sanguinet] : le Soutien à l'enseignement et des départements [une grande partie du personnel attiré aux laboratoires est dans ce service], la DATI, le Centre des ressources didactiques [à l'exception du secrétariat pédagogique, de la bibliothèque, de performa et du Mipec] et l'Approvisionnement. Les membres du personnel en question auront accès à leur stationnement du Cégep.
7. De plus, le Cégep fera effectuer l'entretien ménager requis par le niveau d'activité dans les laboratoires. Par ailleurs, l'entretien ménager des locaux occupés au 3<sup>e</sup> étage continuera à être effectué par l'Association.
8. Les parties conviennent de rester en contact permanent pour évaluer la situation et la modifier au besoin ainsi que pour déterminer, le cas échéant, de nouvelles dates d'accès aux laboratoires. À cette fin, l'AGECVM désignera une équipe de délégués. Les répondants du Cégep seront MM. Stéphane Godbout et Jean-Guy Tremblay.

Ont signé la présente entente, à Montréal, ce 1<sup>er</sup> mars 2005.

Pour le Cégep

Pour l'AGECVM

---

Mylène Boisclair  
Directrice des Communication et des  
Affaires corporatives  
Cégep du Vieux Montréal

---

Guillaume Beauvais  
Délégué  
AGECVM

---

Stéphane Godbout  
Directeur des Services aux étudiants  
Cégep du Vieux Montréal

---

Julien Vadeboncoeur  
Délégué  
AGECVM

Grève 2005

**Cégep fermé à l'exception des services de psychologies et de l'aide financière**

Accès

Accès libre aux étudiant-e-s au 3<sup>ème</sup> étage : l'Agora, le hall d'entrée, le café L'Exode, le local de l'AGECVM, les locaux des comités étudiants (A3.06), les salles de classe A3.12, A3.14, A3.15)  
Plein contrôle de l'entrée du 255, Ontario est, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Laboratoires

Envoyer vos demandes écrites d'accès aux laboratoires (incluant le # de local du laboratoire, les horaires souhaités et vos besoins particuliers) avant lundi 28 février 2005, 15 h 00

Par la suite, le Cégep et l'Association conviendront ensemble, en tenant compte des besoins exprimés et des ressources disponibles, des mesures à mettre en place pour permettre l'Accès à partir du mardi 1<sup>er</sup> mars à 08 h 30

Locaux du CEPS (Bloc C)

Seront accessibles aux étudiant-e-s ainsi qu'à la population en général [à l'exception des professeur-e-s], selon les horaires habituels et les ententes en cours, et ce, pour les différentes activités qui y ont lieu à l'exception des cours à L, enseignement régulier et à la formation continue. Cet accès se fera par la porte du CEPS, située au C3.88. Ainsi, les étudiant-e-s auront accès aux casiers situés dans le bloc C, aux douches des vestiaires et au 4.82a, du lundi au vendredi de 08 h 00 à 23 h 00, le samedi de 08 h 00 à 24 h 00 et le dimanche de 08 h 00 à 20 h 30, soit les heures d'ouverture du CEPS.

## **Protocole d'entente**

### **Entre l'AGECVM et l'administration du Collège du Vieux Montréal**

#### Description de l'activité :

L'assemblée générale du 5 mars 2007 s'est montrée favorable à la tenue d'un *bed-in* advenant un vote majoritairement positif au référendum sur la journée de grève du 29 mars 2007. Celui-ci aurait lieu le 28 mars 2007 au soir et le but de l'activité serait la préparation nécessaire à l'éventuelle journée de grève du 29 mars. L'AGECVM propose, en raison de sa situation géographique, d'accueillir les militant-e-s des autres établissements scolaires afin qu'ils et elles puissent participer aux actions nationales du lendemain. La volonté de tenir ce *bed-in* est très grande de la part de nos membres.

**1.** Les activités se dérouleront du 28 mars 2007 à 19h au lendemain matin.

**2.** Les participant-e-s seront des étudiant-e-s de toutes provenances et d'autres personnes pour qui cela pourrait faciliter la participation à la manifestation.

**3.** Pour la nuit du 28 mars :

**3.1** L'AGECVM aura accès à l'Agora, au café l'Exode, aux locaux 3.13, 3.14, 3.15, 3.12, au 3.85 (local de l'association) et au 3.06 (comités étudiants).

**3.2** La consommation d'alcool se fera dans les établissements avoisinant, d'où l'importance d'un accès en tout temps au Cégep du Vieux Montréal.

**3.3** Les portes seront verrouillées à 1h, après quoi les participant-e-s choisiront des délégué-e-s pour ouvrir les portes.

**3.4** Cette soirée sera une soirée de préparation et non une soirée festive; il y aura des ateliers de formation et de la fabrication de matériel.

**3.5** Les participant-e-s pourront dormir : à l'Agora, au café l'Exode, au 3.85 (local de l'association) et aux locaux 3.13, 3.14, 3.15 et 3.12.

**3.6** Le cégep mettra à la disposition des participant-e-s des matelas bleus, un projecteur, une télévision, un lecteur vidéo et dvd. L'AGECVM sera responsable de leur retour en bonne condition

**4.** L'administration aura mis à la disposition des responsables de l'AGECVM un numéro de téléphone pour qu'ils et elles puissent l'aviser rapidement en cas de problème.

**5.** L'AGECVM s'engage à payer un garde de sécurité supplémentaire.

**6.** L'AGECVM s'engage à respecter la capacité maximale des locaux qu'elle utilisera.

**7.** L'AGECVM et l'administration sont responsables du présent protocole.